

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2010

---

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N° 597

présenté par  
M. Perben, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
à l'amendement n° 351 de Mme Brunel  
-----

### **APRÈS L'ARTICLE 14 BIS**

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'arrêté de »

le mot :

« la ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de cohérence.